

Nucléaire

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 405

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Super-Phénix : la filière parisienne

Il y a plus d'un mois, le conseiller fédéral Ritschard affirmait, en réponse à une question socialiste (Christian Grobet) et à une interpellation libérale (Mme Bauer-Lagier) genevoises, que le Conseil fédéral interviendrait auprès des autorités françaises si, à la suite de la construction du surgénérateur Super-Phénix de Creys-Malville (70 kilomètres de Genève), il s'avérait qu'une mise en danger effective de la population devait en résulter (le Grand Conseil genevois avait voté une motion demandant à l'exécutif fédéral d'intervenir...). Et le chef du Département des transports et de l'énergie de préciser qu'il vaudrait mieux négocier sur le plan régional (adressez-vous à Lyon !) pour obtenir les renseignements et les assurances indispensables concernant la sécurité... La réponse est insatisfaisante : que penser d'une intervention helvétique « a posteriori », en cas de danger nucléaire patent ? que penser d'une intervention au niveau régional en France, alors que règne chez notre voisin la centralisation que l'on sait ?

La meilleure preuve que le sort de l'entreprise de Creys-Malville est entre les mains de Paris et non de Lyon, sont les précisions sur le processus de démarrage des travaux, révélé au cours du procès intenté par l'Association pour la défense des sites du Bugey et de Malville et la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature à l'Electricité de France (EDF) pour illégalité des travaux déjà entrepris en vue de la construction du surgénérateur Super-Phénix (« Le Monde », 29 avril : « la meilleure façon de contrecarrer la contestation se développant au plan local et national, ont pu écrire les dirigeants de la société de construction, est d'engager l'opération au plus vite, de manière irréversible, et de rendre publique cette décision »...). Ainsi la procédure d'« enquête d'utilité publique » a abouti depuis le mois de novembre

1976 sur le bureau du ministre français de l'Industrie... lequel n'a pas encore donné son avis ! Ainsi, le décret d'autorisation de création semble bloqué par le Ministère de la santé auquel il a été transmis pour avis le 27 octobre de l'année dernière... Les couacs administratifs montrent où aboutit la filière de décision, même si l'EDF tente de n'en faire qu'à sa tête.

Dans de telles conditions, on admettra que les contacts régionaux pour lesquels le radical genevois Duboule plaide devant le Parlement, voire même ces envois de documentations par le préfet de la région Rhône-Alpes au Conseil d'Etat genevois qui semblaient lui faire si forte impression, ou encore l'inscription de ce problème à l'ordre du jour du comité régional franco-genevois, toutes ces mesures paraissent singulièrement inadaptées à l'enjeu !

Un camp retranché

Les comités « Malville » préparent le rassemblement prévu pour le 30 juillet sur le site même de Super-Phénix (voir « Super-Pholix » numéro 10, journal des dits comités).

Des « touristes consciencieux » ont dressé une carte précise des installations (relevé topographique) et publient également quelques indications sur la garde actuelle de l'emplacement prévu pour le surgénérateur. Les voici :

— de jour :

lors des excursions effectuées, un avion n'a pas cessé de survoler le site, passant souvent à très basse altitude; probablement basé sur un aérodrome proche;

rondes dans tous les environs (voitures);

les matins, inspections minutieuses, par des hommes à pied, de tout le grillage entourant la centrale;

— de nuit :

une garde de nuit permanente estimée à quinze à vingt personnes armées;

un éclairage permanent assuré par quarante-deux

projecteurs périphériques à grande distance, doublés par des projecteurs sur des grues et autour de certains bâtiments, de logements destinés à des ouvriers;

ronde intérieure en voiture à fréquence variable (dix à quinze minutes);

ronde extérieure sur les routes des environs.

P.S. Dans « Le Monde » (27 avril dernier), Jean-Louis Lavallard trace un parallèle entre Super-Phénix et Concorde dont les prémisses valent la citation :

« Le programme français de surgénérateurs se terminera-t-il aussi mal que le programme Concorde ? On peut le craindre. Avec quelques années de décalage, ils sont placés dans des situations similaires. Une réussite technique indéniable est menacée d'échec par l'attitude américaine. Les péripéties du droit d'atterrissage de Concorde à New York ne sont qu'un combat d'arrière-garde. Le coup mortel a été porté par les Etats-Unis quand ils ont décidé d'abandonner leur propre programme de supersonique civil. La défiance américaine envers les supersoniques a entraîné celle des autres pays. L'avion ne s'est pas vendu. Dans le domaine nucléaire, le président Carter vient d'annoncer que les Etats-Unis renonçaient à l'extraction du plutonium des éléments combustibles irradiés, et que leur programme de réacteur surgénérateur était mis en sommeil. La commercialisation de ces réacteurs est en outre interdite. Le programme français de surgénérateurs, avec Phénix et Super-Phénix, se trouve ainsi isolé. Le même phénomène de désaffection s'amorce. La Grande-Bretagne ralentit son effort, ainsi que la République fédérale d'Allemagne. Les Pays-Bas menacent de supprimer leur participation à Super-Phénix. La France risque ainsi de se trouver seule en première ligne.

La possession d'une technique de pointe ne garantit pas, en effet, la réussite. Sa rentabilité n'est assurée que si elle est répandue largement dans le monde : sa crédibilité industrielle est au moins aussi importante que son efficacité. (...) »